

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2018**

ORDRE DU JOUR :

- Achat d'un lamier en commun avec la commune d'Heric – Convention de financement
 - Travaux de réhabilitation de l'ancienne école rue Traversière - Avenant n° 1 – Lot 2 Charpente
 - Subvention d'équilibre 2018 – Budget panneaux photovoltaïques
 - Décisions modificatives budgétaires (sous réserve)
 - Projet de création d'une voie piétonnière – Impasse du Bourrelier – Avis
 - Questions diverses
-

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD Maire

Présents : CRUAUD Elisabeth, Maire - LEBEAU Jean-Louis, Adjoints au Maire – RENVOIZE Denise, CLOUET Jacky, BALLU Jean-Luc, ALO Catherine, LANGLAIS Nathalie, DUPE Fabienne, MEILLOUIN Nathalie, SALMON Céline, DOUCHIN Aurélien, GASNIER Stéphane, conseillers municipaux

Absents : GUILLOSSOU Marie-Claude (donne procuration à CRUAUD Elisabeth), CLOUET Jacky (donne procuration à Stéphane GASNIER), BLANDIN Fabrice (donne procuration à Nathalie LANGLAIS)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BALLU est désigné secrétaire de séance.

Mme Le Maire demande si le compte rendu de la séance du 26 octobre 2018 fait l'objet de remarques. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

ACHAT D'UN LAMIER EN COMMUN AVEC LA COMMUNE D'HERIC

Mme le Maire fait part à l'Assemblée du projet d'achat d'un lamier en commun avec la commune d'HERIC, le lamier actuel étant hors d'usage avec un coût de réparations évalué à 5 349 € HT.

M. LEBEAU précise que le lamier actuel a 5 ans.

Le montant de la dépense d'achat d'un nouveau lamier s'élève à 9 990 € HT : Lamier de marque Noremat Linéo 4 lames de scie diamètre 700 avec Kit hydraulique, montage en atelier, garantie 2 ans pièces et main d'œuvre (hors pièces d'usure).

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la participation de la commune de LA CHEVALLERAI à hauteur de 20% de la dépense d'acquisition.

Mme le Maire précise que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2018.

Coût global d'acquisition du lamier : 11 988 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission voirie,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** la participation de la commune de La Chevallerais à hauteur de 20% du montant TTC de l'acquisition soit 2 397,60 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention fixant les conditions de financement et d'entretien du matériel acquis en commun avec la commune d'HERIC : Tracteur CASE, Débroussailleuse NOREMAT équipée d'un lamier, Traceuse, Balai mécanique LEBON, Lamier NOREMAT

MARCHE DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE RUE TRVERSIERE – LOT N° 2 CHARPENTE

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée du projet d'avenant n° 1 à passer pour le lot n° 2 Charpente dans le cadre du marché de réhabilitation de l'ancienne école rue Traversière.

Mme le Maire expose que la cheminée avait fui et que les fermes étaient très abimées au niveau du plafond nécessitant un changement du faux solivage.

Mme le Maire précise qu'il n'était pas possible de s'en rendre compte lors de l'étude de faisabilité réalisée en 2015 sur le bâtiment.

Le projet d'avenant concerne le lot charpente attribué à l'entreprise MILLET de Guenroüet :

- Montant de l'avenant : 1 930,44 € HT
Plus-value pour la dépose des faux solivage (fermes abimées), pose de longrine pour reprise des faux solivage, pose faux solivage neufs, reprise pied de ferme et faitage – 2 213,10 € HT
Moins-value pour traitement curatif de la charpente (supprimé) : - 282,66 € HT
- Montant initial du marché : 3 421,68 € HT
- Montant modifié du marché : 5 352,12 € HT

Le montant de la plus-value étant supérieure à 5% du montant initial du marché, l'avis de la commission d'appel d'offres est requis.

Mme le Maire indique que les travaux avancent bien, mais que suite aux différents travaux complémentaires de renforcement de structure, un décalage de 3 semaines aura lieu par rapport au planning initial.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 novembre 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 Charpente du marché de réhabilitation de l'ancienne école Rue Traversière
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n° 1

SUBVENTION D'EQUILIBRE – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Mme le Maire expose à l'Assemblée que le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » doit s'équilibrer en dépense et en recettes. Cependant, il s'avère que la recette liée à la vente d'énergie solaire est insuffisante pour équilibrer la section de fonctionnement.

Aussi Mme le Maire indique qu'il convient de procéder au versement d'une subvention d'équilibre pour l'exercice budgétaire 2018.

Vu les articles L2221-1 et suivants du Code Général Collectivités Territoriales autorisant les communes à exploiter directement des services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial, en créant un budget annexe avec autonomie financière,

Vu les articles L2224-1 et suivants du CGCT stipulant que Les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu la délibération du 26 octobre 2012 portant création d'un budget annexe « panneaux photovoltaïques »,
Considérant la volonté municipale d'opter pour l'énergie renouvelable,

Considérant le montant de la recette liée à la vente à EDF de la production d'électricité,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « panneaux photovoltaïques »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder pour l'année 2018 au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « panneaux photovoltaïques » d'un montant de 1 700 euros

DECISION MODIFICATIVE N° 4 –BUDGET GENERAL

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet de décision modificative n° 4 concernant le budget général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
C/ 6413 – Dépenses de personnel – Agents non titulaire	+ 7 000 €			
C/ 6419 – Remboursement de charges de personnel			+ 4 500 €	
C/ 7788 – Produits exceptionnels			+ 2 500 €	
TOTAL	+ 7 000 €		+ 7 000 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
C/ 2041481- Op 249 – Achat du lamier	+ 2 000 €			
C/ 2158 – Op 188 – Achat matériel atelier		- 1 700 €		
C/ 2188 – Op 188 – Achat matériel atelier		- 300 €		
C/21318 – Op 310 – Réhabilitation ancienne école	+ 5 000 €			
C/ 2315 – Op 304 – Aménagement de la rue du Calvaire et de la Rue de Blain	+ 15 500 €			
C/ 2138 – Op 303 – Grosses réparations bâtiments divers		- 20 500 €		
TOTAL	+ 22 500 €	- 22 500 €		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** la décision modificative sus indiquée

DEMANDE DE CREATION D'ACCES SUR L'IMPASSE DU BOURRELIER

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet de division foncière de la parcelle AH 135 en vue de la création de 3 lots à bâtir et 1 reliquat bâti (lot n° 2)

Le projet prévoit la création de deux accès sur l'Impasse du Bourrelier classée en voie communale, afin de desservir les lots 1 et 2, les 3^{ème} et 4^{ème} lots à bâtir seront desservis par un accès sur la RD 132.

Faisant suite à la remarque de la collectivité portant sur la sécurité des usagers piétonniers de cette impasse qui dessert le site scolaire et périscolaire, l'aménageur propose de céder à la collectivité une bande de terrain d'une largeur de 50 cm afin de sécuriser la desserte piétonnière tout en conservant les futurs accès sur l'Impasse prévus dans le cadre du projet.

Mme le Maire a souhaité que cette proposition soit débattue en conseil municipal.

Un débat s'instaure au sein du conseil municipal au cours duquel sont soulevés les points suivants :

- La création de deux nouveaux accès implique d'élargir la voie et de buser le fossé existant
- Le projet nécessite de créer des brèches dans la haie existante constituée d'arbres et remet en cause l'aspect paysager de cette Impasse
- Mme DUPE relève que la création de deux accès supplémentaires entrainera une densification de la circulation sur cette voie difficilement compatible avec la largeur de celle-ci et son caractère d'Impasse
- l'élargissement de la voie ne répondra pas à ce problème de la densification de la circulation dans ce secteur

- Le Conseil Municipal rappelle que la demande de passage d'un riverain formulée en 2017 a fait l'objet de restrictions afin de tenir compte du caractère de desserte piétonnière du site scolaire et extrascolaire de l'Impasse et que la demande de desserte des lots à bâtir par l'Impasse pose un problème d'égalité de traitement entre les particuliers
- La structure de la voie n'est pas adaptée à une forte circulation
- Les travaux induits par le projet de création d'un cheminement piétonnier en bordure de la voie seront à la charge de la collectivité

Mme DUPE relève que la création de deux accès supplémentaires entrainera une densification de la circulation sur cette voie

Mme SALMON soulève le problème de l'impact du projet de division sur le projet de construction d'un restaurant scolaire. Mme Le Maire répond que cette division ne remet pas en cause le projet de la commune lequel peut être desservi par la place des écoles.

M. DOUCHIN note que l'ouverture de l'Impasse à une circulation supplémentaire va à l'encontre des aménagements réalisés par la collectivité sur le site scolaire et périscolaire avec notamment la transformation du parking existant entre les deux groupes scolaires de la commune en une place fermée à la circulation et la création de cheminements piétonniers sécurisés pour desservir le site depuis la rue des Cormerais et le nouveau parking.

Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **SE PRONONCE** défavorablement sur la création de nouveaux accès sur l'Impasse du Bourrelier
- **SE PRONONCE** défavorablement sur l'élargissement de l'Impasse
- **DEMANDE** à l'aménageur de modifier son projet en conséquence et de mutualiser les accès des lots à bâtir sur la RD 132

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier adressé par Bretagne Réunie visant à obtenir un débat sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne au sein de l'assemblée départementale et sollicitant l'appui de la collectivité. Le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur cette demande estimant que le débat a été tranché lors de la réforme que les régions et leur périmètre administratif

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet de reprise du local commercial : Un projet de mise en place d'un service de distribution de légumes, sous forme de colis, est en train de voir le jour. Une réunion a lieu ce soir sur ce projet. Accord de principe du Conseil Municipal.
Cette distribution serait gérée sous forme associative. L'Amicale Laïque va porter ce projet d'un point de vue financier
M. DOUCHIN souhaiterait qu'une réflexion soit engagée autour de ce local avec une utilisation par exemple par l'ensemble des associations afin d'avoir une meilleure visibilité, ce local donnant sur la rue principale.
- Projet de construction du restaurant scolaire : Un chiffrage va être donné par l'association qui gère le restaurant scolaire sur la commune de La Grigonnais.
- Service de restauration scolaire : M. GASNIER rappelle qu'une modification va intervenir sur le type de pain fourni aux élèves à partir du mois de janvier 2019 : 2 fois/mois le pain blanc sera remplacé par du pain complet. L'offre de prix fournie par la boulangerie a été validée.

- Prochaine réunion du CCAS : Lundi 17 décembre 2018 à 18h30. L'ordre du jour portera notamment sur la validation de l'action culture en partenariat avec le CCAS de Blain
- Prochaine réunion de la commission voirie : Jeudi 13 décembre 2018 à 8h30
- Un atelier organisé avec l'association « une région d'avance » sur la thématique des débats participatifs et la place du citoyen dans les prises de décisions aura lieu le vendredi 30 novembre 2018 à 19h30 hall du Théâtre, en présence de Christophe CLERGEAU
- Le panneau lumineux d'information va être en maintenance durant 3 semaines

La séance est levée à 20h

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 13 décembre à 19h